



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PRÉFECTURE

Direction des relations

avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial,

du tourisme et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture de la Haute-Garonne communique :

- **Objet de l'enquête**

Une enquête est ouverte sur l'utilité publique de l'**opération de reconstruction-démolition de la copropriété des Floralties sur la commune de Ramonville Saint-Agne**. Cette consultation vaut également enquête au titre des articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement, en ce qu'il est prévu la réalisation de travaux d'investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'ouvrages existants.

- **Autorité responsable du projet**

Le projet de reconstruction-démolition de la copropriété des Floralties est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Ramonville Saint-Agne à laquelle des demandes d'information peuvent être adressées.

- **Durée de l'enquête**

L'enquête se déroulera pendant 38 jours entiers et consécutifs du lundi 4 juin au mercredi 11 juillet 2012 inclus.

- **Désignation du commissaire enquêteur**

Mme Myriam de Balorre a été désignée par le tribunal administratif de Toulouse le 6 avril 2012.

- **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de Ramonville Saint-Agne, Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle,
- au service urbanisme de la mairie de Ramonville Saint-Agne, 20, rue des Frères Lumière.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être, par ailleurs, consulté sur le site internet de la mairie de Ramonville Saint-Agne www.mairie-ramonville.fr

L'avis de l'autorité environnementale pourra être enfin consulté sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne www.haute-garonne.gouv.fr

- **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

- **Consigner ses observations sur les registres d'enquête**

Le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de :

- la mairie de Ramonville Saint-Agne, Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle,
- au service urbanisme de la mairie de Ramonville Saint-Agne, 20, rue des Frères Lumière.

- **Adresser un courrier au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Ramonville Saint-Agne, Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle 31 520 Ramonville Saint-Agne, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3 précité, pourra recueillir les observations du public lors des permanences suivantes :

- le lundi 4 juin 2012 de 13h45 à 17H45 au service urbanisme de la mairie 20, rue des Frères Lumière
- le lundi 18 juin 2012 de 8H45 à 12H45 au service urbanisme de la mairie 20, rue des Frères Lumière
- le samedi 30 juin 2012 de 9H00 à 13H00 à l'Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle
- le mercredi 11 juillet 2012 de 13h45 à 17H45 au service urbanisme de la mairie 20, rue des Frères Lumière

- **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la présidente du tribunal administratif et déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Ramonville Saint-Agne où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne www.haute-garonne.gouv.fr

- **Décision adoptée à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique de l'opération.

07 MAI 2012

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN